Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260323-2026_02_04-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	23	18

Date de convocation
16 Mars 2026
Date d'affichage
16 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle Jean-Marie PRONO, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. GUILLERON Gérard, M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-02-04 – Election des adjoints

L'article 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :
Liste conduite par Mme Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Décision

Le conseil municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération fixant à six le nombre d'adjoints au maire,

Considérant le résultat du vote,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260323-2026_02_04-DE

1er tour de scrutin secret	
Votants.....23 Bulletins blancs et nuls.....5 (Code électoral, art. L 65 et s.) Suffrages exprimés.....18 Majorité absolue.....10	
Liste :	Nombre de voix obtenues
Liste conduite par Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE	18 (dix-huit)

A l'issue des votes, la majorité absolue des suffrages exprimés a été obtenue par la liste « Monterblanc territoire d'avenir », conduite par Mme Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE.

Nom et prénoms	**En qualité de :**
EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle	1er adjoint
SALOMON Gérard	2è adjointe
PROST Véronique	3è adjointe
LE GARGASSON Gwénaël	4è adjoint
MARTIN Anna	5è adjointe
CHEVILLON Jérôme	6è adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.
Observations et réclamations particulières : néant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

